

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 1^{er} octobre 2013 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

Monsieur le maire souligne le fait que c'est la dernière séance ordinaire de conseil pour l'équipe en place.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2013-10-01-261

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 5 août 2013

B- Séance extraordinaire du 12 août 2013

C- Séance extraordinaire du 29 août 2013

D- Séance ordinaire du 3 septembre 2013

E- Séance extraordinaire du 13 septembre 2013

F- Séance extraordinaire du 23 septembre 2013

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2013

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2013
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2013

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Réparations du camion de service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés en septembre 2013
- 300-2 Rapport des travaux prévus en octobre 2013
- 300-3 Communications
- 300-4 Résultats de l'appel d'offres - #2013 – Entretien des chemins d'hiver
- 300-5 Traçage de lignes des rues

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- TECQ – mise à niveau aqueduc - Génératrice
 - B- TECQ – Mise à niveau aqueduc - Clôture
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Nettoyage du site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 CCU
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2013
- 600-3 Demande de dérogation mineure # 2013-02 – 3 chemin Héritage Sud
- 600-4 Fleurons du Québec – Résultats de la classification
- 600-5 CPTAQ – Demande d'aliénation et de lotissement - 15 chemin Gagnon

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Bibliothèque – Proposition d'un concert bénéfice

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Assises annuelles de la FQM
900-2 Lac Mégantic
900-3 Rétractation
900-4 Félicitations au bureau municipal

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Séance ordinaire du 5 août 2013

M.B. 2013-10-01-262

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe avec les corrections suivantes :

Page 134, résolution M.B. 2013-08-05-205

Ajout de la mention que le type d'intervention doit faire partie du rapport demandé.

Page 136, résolution M.B. 2013-08-05-210

Correction du deuxième considérant comme suit :

Considérant qu'un comité a été formé pour ce concours, soit le maire Réjean Major, les conseillers André Patry et Michelyne Bélair, de la directrice générale adjointe Raymonde Tremblay et de la commis de bureau Janick Patry;

Adoptée à l'unanimité

B- Séance extraordinaire du 12 août 2013

M.B. 2013-10-01-263

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2013, tel que rédigé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité

C- Séance extraordinaire du 29 août 2013

M.B. 2013-10-01-264

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2013, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

D- Séance ordinaire du 3 septembre 2013

E- Séance extraordinaire du 13 septembre 2013

F- Séance extraordinaire du 23 septembre 2013

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Travaux sur le chemin Charbonneau
- Problème d'écoulement des eaux

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de septembre 2013

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de septembre 2013.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Vendeurs de produits du terroir

M.B. 2013-10-01-265

Considérant la résolution M.B. 2013-08-05-208 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 août 2013;

Considérant les discussions intervenues entre les membres du conseil depuis cette prise de décision;

Considérant que les membres du conseil désirent modifier leur décision relative à l'obligation pour les vendeurs de produits du terroir de s'installer à l'entrée sud du village pour offrir leurs produits;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'abroger la résolution M.B.2013-08-05-208.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2013-10-01-266

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 30 septembre 2013, pour un montant total de 5708.06\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2013

Le suivi du projet de voirie en date du 30 septembre 2013 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2013

M.B. 2013-10-01-267

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2013 pour un montant total de 85 176.03\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2013

M.B. 2013-10-01-268

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2013 pour un montant de 263 421.60\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

200-3 Réparations du camion incendie

M.B. 2013-10-01-269

Considérant que le camion de service incendie nécessite des travaux de réparations;

Considérant que ces travaux consistent au changement du silencieux, changement d'un roulement à billes de roue et vérification et réparation du klaxon;

Considérant l'estimé déposé par Steve Lefebvre pour ces réparations;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser les travaux de réparations du camion de service incendie, réparations énumérées ci-dessus et ce, pour une somme d'environ 600\$. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réparation véhicules » (02-220-00-525).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés en septembre 2013

300-2 Rapport des travaux prévus en octobre 2013

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de septembre 2013 de même que la liste des travaux prévus durant le mois d'octobre 2013.

300-3 Communications

300-4 Résultats de l'appel d'offres - #2013-06 – Entretien des chemins d'hiver

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège #1, André Patry, se retire des discussions en ce qui concerne ce sujet.

M.B. 2013-10-01-270

Considérant la résolution M.B. 2013-09-03-238 adoptée lors de la séance du 3 septembre 2013;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres public et ce, pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver;

Considérant le procès-verbal rédigé par la directrice générale suite à l'ouverture des soumissions reçues avant l'heure limite;

Considérant que deux soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

Considérant que le prix le plus bas soumis pour la portion déneigement est celui provenant de la soumission déposée par « 9019-6205 Québec inc. » et ce, au montant de 827 491.65\$ plus taxes pour cinq saisons, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

Considérant que le prix le plus bas soumis pour la portion nettoyage et balayage printanier est celui provenant de la soumission déposée par « 9019-6205 Québec inc. » et ce, au montant de 80 000.00\$ plus taxes pour cinq saisons, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'accorder le contrat de déneigement pour une période de cinq (5) ans, soit pour les saisons 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 à la compagnie « 9019-6205 Québec inc. » et ce pour une somme totale de 951 408.52\$ incluant les taxes, soit un montant de 827 491.65\$ avant les taxes. Il est de plus résolu que le prix soumis pour le nettoyage et balayage printanier ne soit pas retenu et qu'un nouvel appel d'offres soit lancé au printemps 2014. Les dépenses annuelles reliées à ce contrat de déneigement seront imputées à chaque année au poste « Contrat d'entretien chemins hiver » (02-330-00-521).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège #1, André Patry, reprend son siège à la table du conseil.

300-5 Traçage de lignes de rues

M.B. 2013-10-01-271

Considérant que sur certains chemins et sur une section d'une rue, des travaux de traçage des lignes sont nécessaires;

Considérant que présentement la ligne centrale est inexistante ou non visible et que la sécurité des usagers est déficiente sur lesdits chemins et rue;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de retenir les services de la compagnie « Pro-ligne » et ce, afin d'effectuer le traçage des lignes de rues sur le chemin Rivière-Gatineau Nord, le chemin Rivière-Gatineau Sud et sur la rue Principale, section nord, à partir du numéro civique 75. Cette dépense au montant de 5016\$ plus taxes sera imputée au poste « Entretien réparations infrastructures » (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial

M.B. 2013-10-01-272

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de retenir les services de « Les entreprises septiques LM » pour effectuer les travaux de nettoyage du réseau d'égout pluvial et ce, au montant de 2000\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réseau pluvial » (02-413-00-521).

Adoptée à l'unanimité

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- TECQ – Mise à niveau aqueduc – Génératrice

B- TECQ – Mise à niveau aqueduc - Clôture

M.B. 2013-10-01-273

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'autoriser les achats nécessaires à l'installation d'une clôture entourant la station de pompage à l'aqueduc et ce, dans le cadre des travaux de mise à niveau. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Aqueduc » (03-600-00-000) et les crédits proviendront de la subvention relative à la taxe d'accise TECQ 2010-2013.

Adoptée à l'unanimité

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Nettoyage du site des lagunes

M.B. 2013-10-01-274

Considérant qu'un côté du site des lagunes doit être vidangé;

Considérant les demandes de prix que l'inspecteur municipal a effectuées auprès des entrepreneurs locaux;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de l'entreprise « Construction Guy Patry » pour la vidange des lagunes et ce, pour une somme de 165\$ par voyage pour un total de 3 voyages environ. Cette dépense sera imputée au poste « Location machinerie lagunes » (02-490-00-516).

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 CCU

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2013

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de septembre 2013 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure # 2013-02 - 3 chemin Héritage Sud

M.B.2013-10-01-275

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par un des copropriétaires du 3 chemin Héritage Sud;

Considérant que cette demande concerne un bâtiment accessoire déjà construit;

Considérant la recommandation favorable adoptée à l'unanimité par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur rencontre tenue le 11 septembre 2013 et ce, en ce qui concerne cette dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure relativement à un bâtiment accessoire situé sur la propriété du 3 chemin Héritage Sud. Cette dérogation consiste au positionnement d'un bâtiment accessoire qui est construit à une distance de 8.64 mètres de l'emprise du chemin privé, au lieu d'une distance de 12 mètres.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Fleurons du Québec – Résultats de la classification

Notes au procès-verbal

La conseillère Michelyne Bélair fait mention que la municipalité a obtenu un 3^e fleuron dans le cadre de la classification des Fleurons du Québec 2013-2015.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à tous les travaux d'embellissement effectués sur le territoire de la municipalité.

Le rapport d'évaluation présenté par l'organisme Les Fleurons du Québec sera mis à la disposition des gens et ce, sur le site internet de la municipalité.

600-5 CPTAQ – Demande d'aliénation et de lotissement – 15 chemin Gagnon

M.B. 2013-10-01-276

Considérant la demande déposée par Monsieur Marc Gagnon, pour l'aliénation d'une partie de propriété pour sa propriété située au 15 chemin Gagnon, propriété ayant comme cadastre le lot 24-1, rang 3 dans le canton de Bouchette et ayant une superficie de 4736.700m² selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande ;

Considérant que selon la réglementation municipale en vigueur présentement ce genre d'aliénation est permise car la superficie minimale requise pour un nouveau lotissement est 3715 m²;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette

recommande à la CPTAQ d'accepter la demande de Monsieur Marc Gagnon visant l'aliénation d'une parcelle de terrain pour la propriété située au 15 chemin Gagnon, propriété portant le matricule 4420-90-4176.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Bibliothèque – Proposition d'un concert bénéfique

M.B. 2013-10-01-277

Considérant l'offre de la personne responsable de la bibliothèque, Chantal Leblanc, offre par laquelle est organiserait un concert bénéfique;

Considérant que les bénéfices de ce concert seront utilisés pour les opérations de la bibliothèque;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'acquiescer à la demande de Chantal Leblanc et de permettre qu'un concert bénéfique soit organisé au profit de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Les membres du conseil tiennent à remercier Chantal Leblanc pour cette belle initiative de même que les membres du groupe Les Ménestrels pour leur participation à cette activité.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Rallye Perce-Neige 2014

M.B. 2013-10-01-278

Considérant la demande écrite déposée par les organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2014;

Considérant que les participants à cette épreuve sportive emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que les organisateurs s'engagent à remettre les endroits utilisés par les spectateurs dans le même état de propreté;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige

2014 d'utiliser lesdites voies de circulation et ce, lors du jour du rallye qui se tiendra le samedi 14 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La promotion de ce rallye se fera sur le site Web de la municipalité.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Assises annuelles de la FQM

Note au procès-verbal

Les élus ayant participé aux assises annuelles de la FQM ont fait un bref résumé de leur participation.

900-2 Lac Mégantic

Première proposition

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de remettre un autre don de 500\$ à la Croix-Rouge et ce, suite à la tragédie survenue au Lac Mégantic.

Deuxième proposition

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de ne verser aucune autre somme à la Croix-Rouge en ce qui concerne la tragédie survenue au Lac Mégantic.

Le vote est demandé sur la deuxième proposition :

Pour : 3 conseillers
Contre : 3 conseillers

Le maire vote contre cette deuxième proposition, alors la première proposition est adoptée à la majorité.

M.B. 2013-10-01-279

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de remettre un autre don de 500\$ à la Croix-Rouge et ce, suite à la tragédie survenue au Lac Mégantic. Cette somme sera imputée au poste « Don sécurité civile » (02-230-00-970) suite à un virement de crédits de 500\$ provenant du poste « Taxes foncières » (01-211-10-000).

Adoptée à la majorité

900-3 Rétractation

Note au procès-verbal

Des discussions ont lieu en ce qui concerne des informations transmises sur les ondes de la radio locale.

900-4 Félicitations au bureau municipal

Sujet non traité.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin Rivière-Gatineau Sud
- Chargé de projet en environnement
- Contrat de déneigement
- Enfant dans le besoin
- Présence de chevaux
- Réalisations du Comité des loisirs
- Infrastructures de loisirs

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2013-10-01-280

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 21h45.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Le maire remercie les membres du conseil pour ces 4 années de travail caractérisé par la motivation de chacun à favoriser le développement de la municipalité, dans le cadre d'une saine gestion. Il exprime également sa vive satisfaction au regard de l'excellent travail de l'équipe de direction et des employés.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière